

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85.089

Objet

*Avis à donner pour le re-
mutement à temps complet
d'un gardien aux PSR "PRE-
MOINE" par l'OPDHLM et pri-
se en charge par la commune
de la moitié du salaire et
des charges afférentes*

DATE DE CONVOCATION

15 OCTOBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

15 OCTOBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 32

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN
APPLICATION LOI N° 82212
du 2-3-1982

28 OCT. 1985

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le Vingt deux Octobre à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. FABER, Maire-Adjoint.

Etaient présents : MM. FABER, LAP - BOUTET - MOST - BISSIEREAU -
DAUZIDOU - BINOTT - Mmes LAIAYE - BUCHET, Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN -
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHIE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -
PAPIEAU - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. BOUTET
M. ROUDOT par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. GEOFFROY par Général BARBAT

ABSENT-EXCUSE : M. de LIPKOWSKI

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Par lettre du 23 Septembre 1985, adressée à M. le Député
Maire, M. Jean-Guy BRANGER, Député, Vice-Président du Conseil Général
et Président de l'Office Public Départemental des HLM de la Charente
Maritime, a demandé, suite à la réunion en Mairie du 9 Septembre 1985,
que soient étudiés les différents moyens pour rechercher des améliora-
tions, en ce qui concerne les logements HLM situés sur le territoire
de la Commune de ROYAN.

Dans ce courrier du 23 Septembre 1985, il a été particu-
lièrement question des logements PSR dont l'aspect et l'environnement
se sont vraiment dégradés depuis plusieurs années.

Les représentants des locataires ont été unanimes à de-
mander à la commune la mise en place d'un gardien d'immeuble pour
les PSR "PREMOINE".

M. BRANGER propose que soit recruté, le plus rapidement
possible, un gardien dont le salaire et les charges seraient payés
pour moitié par l'office HLM et pour l'autre moitié par la ville de
ROYAN.

Cet agent aura la surveillance et l'entretien des HLM-PSR

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la réunion qui a eu lieu le 9 Septembre 1985 en

Mairie, à propos des problèmes soulevés par les logements HLM de ROYAN

- VU la lettre du 23 Septembre 1985 de M. Le Président de l'Office Public Départemental des HLM
- CONSIDERANT la nécessité de recruter un gardien pour la surveillance et l'entretien des PSR "PREMOINE"

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable pour le recrutement, à temps complet, par l'Office Départemental des HLM, d'un gardien d'immeuble pour la surveillance et l'entretien des PSR "PREMOINE"
- de prendre en charge la moitié du salaire de cet agent et les charges y afférentes l'autre moitié étant payée par l'OPDHLM
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 931 du budget de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents
Pour extrait conforme,
pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]